

Filière laitière

Une aide pour l'achat de cheptel

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées s'implique encore plus dans la filière laitière par le soutien des projets de développement et met en place dès maintenant une nouvelle mesure.

En effet, il propose une aide aux éleveurs pour l'achat de cheptel laitier (vache et génisse) réalisé entre le 1^{er} septembre 2010 et le 30 octobre 2011.

Tous les éleveurs laitiers de Midi-Pyrénées sont éligibles à cette aide, sous réserve d'avoir bénéficié d'une attribution de quota entre 2009 et 2011 ou d'avoir réalisé au moins 70 % de sa référence laitière au

cours de la dernière campagne.

L'aide forfaitaire est de 300 € / animal (vache ou génisse) ou 330 € si l'exploitation est en Agriculture Biologique ou fait de la vente directe, avec un plafond de 4 vaches par exploitation.

A partir de 5 animaux achetés, le Conseil Régional prend en charge les intérêts des prêts bancaires souscrits pour la réalisation de l'investissement (aide plafonnée à 2 500 €).

La transparence des GAEC est respectée, dans la limite de 2 parts, uniquement pour la mesure de prise en charge des intérêts de prêts ban-

caires, (plafond de 5 000 €).

L'aide est rétroactive au 01/09/2010 : tous les animaux introduits dans le troupeau après cette date sont éligibles: alors ne perdez pas de temps !

Pour vous procurer le formulaire de demande de subvention, contactez la Maison de l'Élevage au 05.62.61.79.60. ou connectez-vous sur le site de la Chambre d'Agriculture : www.gers-chambagri.com